

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1121

7 mai 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Androclès | 53796 | Lamalux S.A. | 53784 |
| Atlantic Real Estate Company S.A. | 53785 | Luxemburgische Beteiligungs- und Foerde- rungsgesellschaft S.A. | 53782 |
| Banque Hapoalim (Luxembourg) SA | 53770 | Magnisense | 53791 |
| Bonster S.A. | 53784 | Metros Holding S.A. | 53771 |
| Capi S.C.I. | 53792 | Motorinvest S.A. | 53771 |
| Centre Logistique de Bettembourg | 53791 | Night Investments 1 S.à r.l. | 53794 |
| CEP III Investment 5 S.à r.l. | 53795 | Pitchoum S.A. | 53803 |
| CEP III Investment 6 S.à r.l. | 53792 | Polish Delta Group S.A. | 53782 |
| CEP II Investment 2 S.à r.l. | 53795 | Polish Delta Group S.à r.l. | 53782 |
| CFL Cargo | 53791 | Prima Management AG | 53797 |
| CFL-Evasion S.A. | 53788 | Proflo s.à r.l. | 53808 |
| CFL-Immo S.A. | 53784 | Raglan S.A. | 53772 |
| Cirsa Capital Luxembourg S.A. | 53794 | Reder S.à r.l. | 53773 |
| Cirsa Finance Luxembourg S.A. | 53793 | Secure Capital Financing S. à r. l. | 53777 |
| Cognetas II German Holdings S.à r.l. | 53788 | Shercock S.à r.l. | 53793 |
| Corton Meyney S.A. | 53763 | Sit PSF S.A. | 53796 |
| DHC Luxembourg IV S. à r.l. | 53776 | Skalar International Luxembourg Holding S.à.r.l. | 53776 |
| Dynamics Energy s.à.r.l. | 53789 | Sofair International S.A. | 53770 |
| Eurfinex S.A. | 53770 | Telecom Italia Finance | 53775 |
| European Management Fiduciary S.A. | 53793 | Telecom Italia Lab | 53773 |
| Fidupar S.A. | 53798 | Telindus | 53788 |
| Gange S.A. | 53777 | Tenderness S.A. | 53803 |
| Gestom S.A. | 53782 | Terminaux Intermodaux de Bettembourg | 53789 |
| Gland Mortgage S.à r.l. | 53763 | Tersicore Invest S.A. | 53804 |
| Green Alpha S.à r.l. | 53796 | Tropical Investors S.A. | 53799 |
| Gutland Mëllech S.A. | 53797 | Wich S.A. | 53762 |
| Hôtel Royal S.A. | 53784 | Yum! Luxembourg Investments S.à r.l. | 53772 |
| H.R. Investment S.A. | 53798 | Zenaida S.à r.l. | 53798 |
| Iberian Renewable Energies, S.C.A., SI- CAR | 53785 | Zephyr Capital Investments S.A. | 53762 |
| Immo Guillaume Schneider S.A. | 53777 | Zonda S.A. | 53783 |
| Indigo Shipping A.G. | 53783 | | |
| Jacinta Lux S.A. | 53769 | | |
| Kulczyk Real Estate Holding 2 S. à r.l. | 53799 | | |

**Zephyr Capital Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Wich S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Alon.
R.C.S. Luxembourg B 129.352.

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme WICH S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.352, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1702 du 10 août 2007.

La séance est présidée par Mademoiselle Claire SABBATUCCI, employée privée, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTI, employée privée, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sandrine ANTONELLI, gestionnaire de sociétés, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par lui ont été portés sur une liste de présence, signée par la mandataire de l'actionnaire représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

La procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant,

restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale de la Société de WICH S.A. en ZEPHYR CAPITAL INVESTMENTS S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée de WICH S.A. en ZEPHYR CAPITAL INVESTMENTS S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de ZEPHYR CAPITAL INVESTMENTS S.A."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SABATUCCI - BORTOLOTTI - ANTONELLI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008, Relation GRE/2008/1544. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008051543/231/54.

(080056859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Corton Meyney S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.894.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Sonia Still, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

* Madame Véronique Wauthier, Madame Delphine Goergen et Madame Sonia Still.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051013/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Gland Mortgage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.748.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the second day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Stichting Abatwa, a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Amsteldijk 166, NL-1079 LH Amsterdam, the Netherlands (the Shareholder),

here represented by Mrs Danielle CAVIGLIA, employee, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Amsterdam (the Netherlands) under private seal,

said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies (the Companies Act 1915), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or natural persons.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, re-purchase, stock lending, hedging transactions and similar transactions.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

The Company shall not participate in an activity in the financial sector on a professional basis as referred to in the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Gland Mortgage S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) per share each.

Art. 7. Amendments to the share capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the meeting of the shareholders, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Indivisible shares. The Company's shares are indivisible vis-à-vis the Company, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Companies Act 1915.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general meeting of the shareholders, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each meeting of the board of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the meeting of the board.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general meeting of the shareholders or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general meeting of the shareholders or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his or their positions, no personal liability in relation to any commitment validly made by him or them in the name and on behalf of the Company.

Art. 14. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act 1915.

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to pay interim dividends.

Art. 18. Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act 1915, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up through contribution in cash by the Shareholder, so that the sum of EUR 12,500,- (twelve thousand and five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately thousand five hundred euro.

Resolutions of the Shareholder

Immediately after the incorporation, the Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at four (4);
2. the following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr Alexis Kamarowsky, born on 10 April 1947 in Strang (Germany), Managing Director of Luxembourg International Consulting S.A., having his business address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
 - Mr Jean-Marc Debaty, born on 11 March 1966 in Rocourt (Belgium), Director of Luxembourg International Consulting S.A., having his business address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
 - Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, born on 12 September 1964 in La Spezia (Italy), lawyer having his business address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg; and
 - Mr Sven Ulbrich, born on 13 February 1973 in München (Germany), Director of Oaklet GmbH, having his business address at Bettinastrasse 61, 60325 Frankfurt, Germany; and
3. the registered office of the Company is established at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Stichting Abatwa, une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis Amsteldijk 166, NL-1079 LH Amsterdam, les Pays-Bas (l'Actionnaire),

et ici dûment représentée par Madame Danielle CAVIGLIA, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371, Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam (Pays-Bas) sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915), ainsi que par les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à ses portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes, sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à des personnes physiques.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, futures, forwards, produits dérivés, options, réméré, prêts de titres, ainsi que toutes opérations de couverture ou d'exposition ainsi que toutes opérations similaires.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt, direct ou indirect, et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, notamment, la gestion

et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La Société ne pourra pas exercer une activité du secteur financier à titre professionnel telle que désignée par la loi du 10 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société prendra la dénomination de "Gland Mortgage S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur décision prise lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg sur décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Modifications du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié sur décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Toute cession des parts sociales détenues par l'associé unique est libre.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales doivent être cédées conformément aux conditions posées l'article 189 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou, le cas échéant, d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés sur décision adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par décision prise à la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des stipulations du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés ressortissent à la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, à la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf cas d'urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise dès lors que l'heure et l'endroit, auxquels doit se tenir une réunion du conseil de gérance, auront été déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie, un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également transmettre leurs votes par téléphone et les confirmer ensuite par écrit. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée au conseil de gérance. Nonobstant les stipulations qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que sur décision prise à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Distribution des bénéfices, réserve. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Souscription et libération

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par l'Associé, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à un montant de mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à quatre (4);
2. les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Alexis Kamarowsky, né le 10 avril 1947 à Strang (Allemagne), administrateur-délégué de Luxembourg International Consulting S.A., ayant son adresse professionnelle sis 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, né le 11 mars 1966 à Rocourt (Belgique), administrateur de Luxembourg International Consulting S.A., ayant son adresse professionnelle sis 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

- M. Federico Cannizzaro di Belmontino, né le 12 septembre 1964 à La Spezia (Italie), juriste, ayant son adresse professionnelle sis 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg; et

- M. Sven Ulbrich, né le 13 février 1973 à Munich (Allemagne), administrateur de Oaklet GmbH, ayant son adresse professionnelle au Bettinastrasse 61, 60325 Francfort, Allemagne; et

3. le siège social de la Société est établi sis 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. CAVIGLIA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 avril 2008, Relation: EAC/2008/4635. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050708/239/328.

(080056058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Jacinta Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.876.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 31 mars 2008

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Luca Antognoni, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 novembre 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Antognoni, né le 13.07.1978 à Fano (PU) (Italie) employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur;

Andrea Castaldo, né le 20.03.1979 à Pomigliano d'Arco (NA) (Italie), employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, né le 08.07.1960 à Pordenone (Italie), employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Gabrielle Mingarelli, née le 15.05.1959 à Villerupt (France), employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008051045/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Eurfinex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 74.656.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.
 - Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.
 - Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:
- * Monsieur Grégory Guissard, Madame Véronique Wauthier et Madame Delphine Goergen.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051015/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Sofair International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 89.909.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 11 février 2008 que:

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2006, assemblée qui se tiendra 2008:

- Madame Marjorie GOLINVAUX, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,
- Monsieur Patrick WEINACHT, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,
- Madame Stéphanie DJEBAR, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

Elle a élu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur les comptes 2006, assemblée qui se tiendra en 2008:

- La société à responsabilité limitée KOBU Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.077.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051033/1161/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Banque Hapoalim (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 37.622.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 février 2008

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

La société accepte la démission de Madame Yael LAVIE du conseil d'administration effective le 22 juin 2007.

Deuxième résolution

La société nomme Madame Shulamith GARBURG, née le 17 juin 1957 à Petah-Tikva (Israël), demeurant à Burstwie-senstrasse 1, 8055 Zürich comme administrateur en remplaçant Y. LAVE.

Troisième résolution

La société accepte la démission de Monsieur Matityahu TAL du conseil d'administration effective en janvier 2008.

Quatrième résolution

La société nomme Monsieur Michael WARSZAWSKY, né le 28 mai 1966 à Paris (France), demeurant à Universitätsstrasse 100, 8006 Zürich comme administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

La société BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) SA

Signatures

Référence de publication: 2008051030/1351/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Metros Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 6.470.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 avril 2008

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Peter W. Mangold, administrateur de sociétés, né le 23/09/1940 à Boeckten (BL) (Suisse), demeurant professionnellement à Hofurlistrasse 19, CH-6373 Ennetbuergen (Suisse), président;

Jean François Meillard, administrateur de sociétés, né le 29/03/1946 à Vulliens (VD) (Suisse) demeurant professionnellement à Chemin de l'Etoile 7, 1053 Cugy (VD) (Suisse), administrateur;

Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15/05/1959 à Villerupt (France) demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Ernst & Young S.A., Belpstrasse 23, CH-3001 Berne (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008051046/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Motorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 87.297.

En date du 10 avril 2008 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes IB Management Services S.A. avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 47.699, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051193/1012/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Raglan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.549.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 28 novembre 2007

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 16 novembre 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice au 31 décembre 2007:

Conseil d'administration:

MMES Angela Cavendish, demeurant en Irlande, président;

Clara Cavendish, demeurant en Irlande, administrateur;

Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15 mai 1959 à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

MM. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008051047/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Yum! Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.572.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 19 novembre 2007 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et YUM! Restaurants International Holdings Ltd les 125 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- YUM! Restaurants International Holdings Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4018187, ayant son siège social au 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, Delaware, les Etats-Unis d'Amérique détient 125 parts sociales d'une valeur ordinaire de EUR 100,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YUM! Luxembourg Investments S.à r.l.

Pamela Valasuo

Gérant A

Référence de publication: 2008051056/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Telecom Italia Lab, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 80.614.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires qui a été tenue le 19 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a été tenue au siège social à Luxembourg le 19 mars 2008 que:

L'assemblée a fixé à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et confirmé M. Adriano Trapletti, demeurant à Luxembourg, M. Alessandro Vito Bonura, demeurant à Roma (Italie) et M. Antonio Sica, demeurant à Hesperange en tant qu'Administrateurs de la Société, M. Trapletti étant le Président.

L'assemblée prend acte du fait que les conditions de loi pour la nomination du Reviseur d'entreprises ne sont plus remplies et nomme M. Nicolas Brimeyer, demeurant à Luxembourg, rue Michel Lentz, 15, en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes expireront avec l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

TELECOM ITALIA LAB, Société Anonyme
Adriano TRAPLETTI
Le Président

Référence de publication: 2008051052/7263/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Reder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 137.766.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit panaméen "REDIAL COMMERCIAL S.A.", avec siège social à Panama-City, Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, (République du Panama), inscrite au Registro Publico de Panama, Mercantil, sous le numéro 588631,

ici représentée par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "REDER S.à r.l.", (ci- après la "Société").

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, souscrites par l'associée unique, la société anonyme de droit panaméen "REDIAL COMMERCIAL S.A.", avec siège social à Panama-City, Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, (République du Panama).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

2.- Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né à Saint-Mard, (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JOURDAN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2008, Relation GRE/2008/1245. — Reçu soixante-deux Euros et cinquante Cents 0,5%= 62,50.- eur.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008051516/231/118.

(080056609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Telecom Italia Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.448.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires qui a été tenue le 10 avril 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Telecom Italia Finance qui a été tenue au siège social à Luxembourg le 10 avril 2008 que:

L'assemblée a fixé à cinq (5) le nombre des membres du Conseil d'Administration et nommé:

- M. Francesco TANZI, domicilié à Milano, (Italie) Piazza degli Affari, 2
- M. Jacques LOESCH, domicilié à Luxembourg, rue Carlo Hemmer 4
- Mme Francesca PETRALIA, domiciliée à Milano (Italie) Piazza degli Affari, 2
- M. Adriano TRAPLETTI, domicilié à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert et
- M. Riccardo VARETTO, domicilié à Milano, (Italie) Piazza degli Affari, 2

en tant qu'Administrateurs de la Société pour les exercices 2008, 2009 et 2010, leur mandat prenant fin avec l'assemblée qui serait appelé à statuer sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée nomme Ernst & Young S.A., avec siège social à 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que Reviseur d'Entreprises de la Société pour les exercices 2008/2009, son mandat prenant fin avec l'assemblée qui serait appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2009.

Telecom Italia Finance, Société Anonyme

Adriano TRAPLETTI

Managing Director

Référence de publication: 2008051053/1813/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04574. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Skalar International Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.054.

Il résulte du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 20 février 2008 de la société SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING S.à.r.l. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

Election du nouveau réviseur indépendant à compter du 20 février 2008 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2008:

Monsieur Yves Wallers né le 31 juillet 1962 à Ettelbruck, au Luxembourg, et ayant pour adresse le 20, rue Jean Melsen, L-9142 Burden, au Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING S.à.r.l.

Equity Trust Co (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008051057/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.051.650,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.012.

EXTRAIT

En date du 4 avril 2008

(i) DOUGHTY HANSON & Co IV NOMINEES ONE LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 4829859, a cédé 5.349 parts sociales de classe M,

(ii) DOUGHTY HANSON & Co IV NOMINEES TWO LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 4829846, a cédé 5.768 parts sociales de classe M,

(iii) DOUGHTY HANSON & Co IV NOMINEES THREE LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 4829841, a cédé 1.388 parts sociales de classe M,

(iv) DOUGHTY HANSON & Co IV NOMINEES FOUR LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 4829836, a cédé 4.980 parts sociales de classe M,

(v) OFFICERS NOMINEES LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 3047123, a cédé 1.011 parts sociales de classe M

à DH Projects 2 Limited, une private limited company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 3639318, de sorte que DH Projects 2 Limited détient l'intégralité des 18.496 parts sociales de classe M de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008051178/260/33.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Secure Capital Financing S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.237.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la société Secure Capital Financing S.à.r.l. en date du 28 février 2008 que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election d'un nouveau gérant pour une durée indéterminée à compter du 3 mars 2008:

Executive Capital Ltd ayant pour domicile Maxkar Building Apia Samoa

2. Démission du Gérant suivant à compter du 3 mars 2008:

Patrick Joseph Stapleton ayant pour domicile 99 Banbangkhed Cha Am M007 76120 Petchaburi, Thaïlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Secure Capital Financing Sàrl

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008051058/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

**IGS S.A., Immo Guillaume Schneider S.A., Société Anonyme,
(anc. Gange S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.042.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of the corporation (société anonyme) IMMO GUILLAUME SCHNEIDER S.A., abbreviated IGS S.A., with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 124.042, originally incorporated under the denomination of GANGE S.A. pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 574 of April 11, 2007.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 11, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2890 of December 12, 2007.

The meeting is presided by Mr Alain THILL, private employee, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Marc PROSPERT, private employee, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

The board having thus been formed, the chairman states and asks the notary to enact:

A.- That the shareholders all represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list which, after having been signed by the members of the bureau and by the proxyholder of the shareholders all represented, shall remain annexed to this deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

B.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation in order to give it the following wording:

"The object of the corporation is the provision of all and any services associated with the leasing of office space. It may lease out all and any furnished and unfurnished premises for use as offices, meeting rooms, support and logistics for seminars, conferences, receptions and banquets and in general carry on all and any property-related activities with the exception those of property and estate agent.

It may also engage in the installation and hire of computers, archives, garages and telephone, fax, telex and multimedia services, the management of internet sites and the provision of administrative support services.

The corporation may perform commercial research and statistical and marketing studies on behalf of its customers.

The corporation may acquire holdings in Luxembourg and foreign companies in any form whatsoever, acquire securities of all types by purchase, subscription or in any other manner and dispose thereof by sale, exchange or in any other manner, manage or develop its portfolio and acquire, assign and exploit patents and related licences.

Moreover, the corporation may perform any commercial, financial, civil, movable or immovable property transactions, deals or operations which relate either directly or indirectly to its company object or are likely to facilitate or develop the performance thereof."

2.- Deletion of the two categories of directors A and B and amendment of the signatory powers.

3.- Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4.- Transfer of the registered office from 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg to 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

5.- Resignation of the present directors and appointment of three new directors.

6.- Authorisation to the board of directors to elect a managing-director.

7.- Resignation of the present statutory auditor and appointment of a new statutory auditor.

8.- Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions are taken by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to amend Article 2 of the Articles of Incorporation in order to give it henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The object of the corporation is the provision of all and any services associated with the leasing of office space. It may lease out all and any furnished and unfurnished premises for use as offices, meeting rooms, support and logistics for seminars, conferences, receptions and banquets and in general carry on all and any property-related activities with the exception those of property and estate agent.

It may also engage in the installation and hire of computers, archives, garages and telephone, fax, telex and multimedia services, the management of internet sites and the provision of administrative support services.

The corporation may perform commercial research and statistical and marketing studies on behalf of its customers.

The corporation may acquire holdings in Luxembourg and foreign companies in any form whatsoever, acquire securities of all types by purchase, subscription or in any other manner and dispose thereof by sale, exchange or in any other manner, manage or develop its portfolio and acquire, assign and exploit patents and related licences.

Moreover, the corporation may perform any commercial, financial, civil, movable or immovable property transactions, deals or operations which relate either directly or indirectly to its company object or are likely to facilitate or develop the performance thereof."

Second resolution

The General Meeting resolves to delete the two categories of directors A and B.

As a consequence, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board of directors may validly deliberate if a quorum of directors is present or represented at such board meeting.

A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the corporation's directors is present or represented.

Decisions taken by the board of directors shall require the vote of the majority of the directors present or represented.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the corporation.

Towards third parties the corporation is bound in all circumstances by the single signature of the managing-director, who has all capacity to perform the activities described in the aforementioned object, in conformity with the criteria retained by the Ministry of the Middle Classes (Ministère des Classes Moyennes), or by the joint signature of the managing-director and one other director of the corporation."

Third resolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office of the corporation from 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg to 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Fourth resolution

The General Meeting accepts the resignation with immediate effect of the present directors Mr Bruno BEERNAERTS, Mr Patrick MOINET and Mr Olivier LIEGEOIS and, by special vote, grants full and entire discharge to them for the performance of their duties until today.

Are appointed as new directors with immediate effect and for a period expiring immediately after the annual general meeting of the year 2013:

- Mrs Aurore CALVI, private employee, born in Luxembourg, on April 6, 1973, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Mrs Bernadette MOINET, lawyer, born in Bastogne, Belgium, on May 16, 1963, residing at Centre 45, B-6637 Fauvillers, Belgium;

- Mrs Bernadette LAM, without profession, born in Port Louis, Mauritius, on November 1, 1968, residing at 24, rue Dr Ernest Feltgen, L-7531 Mersch.

In conformity with the provisions of Article 60 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the board of directors is authorised to elect among its members a managing-director.

Fifth resolution

The General Meeting accepts the resignation with immediate effect of the present statutory auditor, the company FGS CONSULTING LLC and, by special vote, grants full and entire discharge to it for the performance of its duties until today.

Is appointed as new statutory auditor with immediate effect and for a period expiring immediately after the annual general meeting of the year 2013:

Mr Olivier LIEGEOIS, "bachelier en comptabilité", born in Bastogne, Belgium, on October 27, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred and fifty euro (950.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMO GUILLAUME SCHNEIDER S.A., en abrégé IGS S.A., ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 124.042, constituée originellement sous la dénomination de GANGE S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 574 du 11 avril 2007.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2890 du 12 décembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A.- Que les actionnaires tous représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence laquelle, après avoir signée par les membres du bureau et par le mandataire des actionnaires tous représentés, demeurera annexée au présent acte ensemble avec les procurations avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont représentées, de sorte que la présente assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

B.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prestation de tous services en relation avec la location de bureaux. Elle pourra procéder à la location de tous locaux meublés ou non meublés à usage de bureaux et de salles de réunions. Elle pourra fournir toute assistance et logistique pour séminaires, conférences, réceptions et banquets et faire généralement toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et d'agent immobilier.

Elle pourra également procéder à l'installation et à la location d'ordinateurs, d'archives, de garages, de services téléphoniques, télécopieur, télex, d'exploitation multimedia, de gestion de sites internet et toute aide administrative.

La société pourra effectuer des recherches commerciales, des études statistiques et le marketing pour le compte de ses clients.

La société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra, en outre, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation."

2.- Suppression des deux catégories d'administrateurs A et B et modification des pouvoirs de signature.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4.- Transfert du siège social du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

5. Démission des administrateurs actuels et nomination de trois nouveaux administrateurs.

6.- Autorisation au conseil d'administration d'élire un administrateur-délégué.

7. Démission du commissaire aux comptes actuel et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

8.- Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prestation de tous services en relation avec la location de bureaux. Elle pourra procéder à la location de tous locaux meublés ou non meublés à usage de bureaux et de salles de réunions. Elle pourra fournir toute assistance et logistique pour séminaires, conférences, réceptions et banquets et faire généralement toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et d'agent immobilier.

Elle pourra également procéder à l'installation et à la location d'ordinateurs, d'archives, de garages, de services téléphoniques, télécopieur, télex, d'exploitation multimedia, de gestion de sites internet et toute aide administrative.

La société pourra effectuer des recherches commerciales, des études statistiques et le marketing pour le compte de ses clients.

La société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra, en outre, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer les deux catégories d'administrateurs A et B.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessiteront le vote de la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer valablement si un quorum d'administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des administrateurs de la société est présente ou représentée.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat des administrateurs actuels Monsieur Bruno BEER-NAERTS, Monsieur Patrick MOINET et Monsieur Olivier LIEGEOIS et, par vote spécial, leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sont nommés comme nouveaux administrateurs avec effet immédiat et pour une période prenant fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013:

- Madame Aurore CALVI, employée privée, née à Luxembourg, le 6 avril 1973, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Madame Bernadette MOINET, avocat, née à Bastogne, Belgique, le 16 mai 1963, demeurant au Centre 45, B-6637 Fauvillers, Belgique;

- Madame Bernadette LAM, sane profession, née à Port Louis, Île Maurice, le 1^{er} novembre 1968, demeurant au 24, rue Dr Ernest Feltgen, L-7531 Mersch.

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration est autorisé à élire parmi ses membres un administrateur-délégué.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat du commissaire aux comptes actuel, la société FGS CONSULTING LLC et, par vote spécial, lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommé comme nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période prenant fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013:

Monsieur Olivier LIEGEOIS, bachelier en comptabilité, né à Bastogne, Belgique, le 27 octobre 1976, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société en raison des présentes sont estimés à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: THILL - PROSPERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008, Relation GRE/2008/1552. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008051545/231/249.

(080056882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Gestom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 29.662.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18 février 2008

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 février 2008 au siège de la société que:

Première résolution

Les membres du Conseil d'Administration décide, suite au décès de Monsieur Norbert von KUNITZKI, de coopter Monsieur René QUERE, administrateur de sociétés, demeurant à 1, rue Saint Louis, F-54920 Morfontaine né le 17 février 1963 à Nancy, en remplacement de l'administrateur défunt. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051059/1729/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Luxemburgische Beteiligungs- und Foerderungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 24.231.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18 février 2008

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 février 2008 au siège de la société que:

Première résolution

Les membres du Conseil d'Administration décident, suite au décès de Monsieur Norbert von KUNITZKI, de coopter Monsieur René QUERE, administrateur de sociétés, demeurant à 1, rue Saint Louis, F-54920 Morfontaine né le 17 février 1963 à Nancy, en remplacement de l'administrateur défunt. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051060/1729/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

**Polish Delta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Polish Delta Group S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.015.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008051066/7241/12.

(080055547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Zonda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.178.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 mars 2008

1. L'assemblée décide de reconduire le mandat de ses administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes au 31 décembre 2006:

- M^e Michaël Dandois, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- M^e Antoine Meynial, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- Monsieur Stéphane Warnier, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

2. L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, à savoir Management & Accounting Services Sàrl jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
48, blvd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008051061/2374/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Indigo Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.411.

—
Extrait du conseil d'administration du 09 avril 2008

1. The board of directors acknowledges that as of today, its Director "Luxembourg Marine Services S.A." will be represented by Captain Philippe Janssens, in replacement of Mr Van Herck.

2. The board of directors designates "Luxembourg Marine Services S.A." RCS Luxembourg B 53.040, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg as Managing Director (Administrateur-délégué) of the Company. Its mandate will end at the general meeting which will be held in 2013.

Traduction

1. Le conseil d'administration prend note que son administrateur "Luxembourg Marine Services SA" sera représentée par le Capitaine Philippe Janssens en remplacement de Monsieur Van Herck.

2. Le conseil d'administration désigne "Luxembourg Marine Services SA", RCS Luxembourg B 53.040, 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg comme administrateur délégué de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
Signature

Référence de publication: 2008051062/2374/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Lamalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.521.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 07 avril 2008

1- L'assemblée prend note du changement d'adresse des administrateurs à compter du 15 février 2008:

- M^e Michaël Dandois, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- M^e Antoine Meynial, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- Monsieur Stéphane Warnier, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

L'assemblée prend note de la nomination de M^e Michaël Dandois comme Président du Conseil d'Administration.

2- L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes, à savoir Madame Sandrine Chantrain par:
CHESTER & JONES Sàrl, B 120.602, 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
48, blvd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008051063/2374/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Bonster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.801.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008051070/5770/12.

(080055472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Hôtel Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 20.228.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008051071/5770/12.

(080055479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

CFL-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 61.302.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 23 janvier 1998

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 23 janvier 1998 que Monsieur Arsène BERSCHHEID, demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg, place de la Gare, 9, a été nommé, pour une durée indéterminée, Directeur en charge de la gestion journalière de la société anonyme CFL IMMO.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Nicolas GAVAGE
Un Mandataire

Référence de publication: 2008051123/2963/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08973. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Atlantic Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.707.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008051072/5770/12.

(080055481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Iberian Renewable Energies, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.544.

L'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Ingrid Dubourdiou, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance d'Iberian Renewable Energies GP, S.à r.l., agissant en qualité d'associé gérant commandité d'"IBERIAN RENEWABLE ENERGIES, S.C.A, SICAR", une société en commandite par actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (la "Société"),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'associé gérant commandité de ladite Société par résolutions circulaires prises avec effet au 31 janvier 2008,

laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations suivantes:

1. La société en commandite par actions "IBERIAN RENEWABLE ENERGIES, S.C.A, SICAR" a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2750 du 29 novembre 2007 et a actuellement un capital social souscrit de CINQUANTE-SEPT MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (EUR 57.600.000,-) divisé en UNE (1) Action d'Associé Gérant Commandité, SIX CENT CINQUANTE ET UNE (651) Actions Ordinaires de Classe I et CINQ CENTS (500) Actions Ordinaires de Classe II ayant une valeur nominale de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) chacune, et chacune partiellement libérée à hauteur de 20% de sa valeur nominale.

2. L'article 7, septième paragraphe des statuts de la Société (les "Statuts"), tel que modifié par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue par-devant le notaire soussigné en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 76 du 11 janvier 2008 prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

" **Art. 7. Capital Social.** ...

Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à soixante-treize millions d'euros (EUR 73.000.000,-), consistant en un nombre total de une (1) Action d'Associé Commandité et mille quatre cent cinquante neuf (1.459) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles

Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute contrepartie et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité."

3. En vertu de la prédite autorisation, le conseil de gérance de l'associé gérant commandité a décidé, par résolutions circulaires prises avec effet au 31 janvier 2008, de réaliser une tranche du capital autorisé de la Société à concurrence QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 4.450.000,-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de CINQUANTE-SEPT MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (EUR 57.600.000,-) à SOIXANTE-DEUX MILLIONS CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 62.050.000,-) par l'émission de VINGT-NEUF (29) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I et SOIXANTE (60) nouvelles Actions Ordinaires de Classe II, d'une valeur nominale de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) chacune.

Alors, Madame Ingrid Dubourdiu prénommée, déclare, sur base des résolutions ci-avant, que le conseil de gérance de l'associé gérant commandité a accepté la souscription de VINGT- NEUF (29) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I et SOIXANTE (60) nouvelles Actions Ordinaires de Classe II, d'une valeur nominale de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) chacune, pour un montant total de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 4.450.000,-), et déclare que ces actions nouvelles on été partiellement libérées, à hauteur de 20% de leur valeur nominale, par paiement en numéraire.

Par conséquent, Madame Ingrid Dubourdiu prénommée, déclare, sur base des résolutions ci-avant, que ces nouvelles Actions Ordinaires ont été partiellement libérées par différents souscripteurs pour un montant total de HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 890.000,-), correspondant à la libération de 20% de la valeur nominale des actions nouvellement émises,

de sorte que la somme totale de HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 890.000,-) s'est trouvée à la disposition de la Société au 31 janvier 2008, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs, qui restent annexés aux présentes.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi constatée, l'article 7, huitième paragraphe des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Capital Social. 8^{ème} paragraphe.** La Société a un capital social souscrit de SOIXANTE-DEUX MILLIONS CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 62.050.000,-) divisé en UNE (1) Action d'Associé Gérant Commandité, SIX CENT QUATRE-VINGT (680) Actions Ordinaires de Classe I et CINQ CENT SOIXANTE (560) Actions Ordinaires de Classe II, ayant une valeur nominale de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital et prime d'émission, est évalué à environ EUR 26.000,00.

Le notaire soussigné, qui a comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of February.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Ingrid Dubourdiu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Iberian Renewable Energies GP, S.à r.l., acting as the general partner of Iberian Renewable Energies, S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions (S.C.A.), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the general partner of the said Company held by circular resolutions effective as of January 31, 2008,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the undersigned notary to enact the following statements:

1) The société en commandite par actions "IBERIAN RENEWABLE ENERGIES, S.C.A, SICAR", with its registered office in Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary dated October 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2750 of November 29, 2007 and has now a subscribed share capital of FIFTY-SEVEN MILLION SIX HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 57,600,000.-) consisting of ONE (1) General Partner Share, SIX HUNDRED AND FIFTY-ONE Class I Ordinary Shares and FIVE HUNDRED (500) Class II

Ordinary Share with a par value of FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 50,000.-) each, and each partly paid-up to 20% of its nominal value.

2) Article 7, seventh paragraph of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), as amended by a decision of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held before the undersigned notary on November 9, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 76 on January 11, 2008, foresees an authorized capital as follows:

" Art. 7. Share capital. ...

The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at seventy-three million euros (EUR 73,000,000.-) consisting of an aggregate number of one (1) General Partner Share and one thousand four hundred and fifty-nine (1,459) Ordinary Shares with a par value of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital."

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 of the Articles, the board of managers of the general partner of the Company, in its meeting held by circular resolutions effective as of January 31, 2008, resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of FOUR MILLION FOUR HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 4,450,000.-) in order to raise it from its present amount of FIFTY-SEVEN MILLION SIX HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 57,600,000.-) to SIXTY-TWO MILLION FIFTY THOUSAND EURO (EUR 62,050,000.-) by the issue of TWENTY-NINE (29) additional Class I Ordinary Shares and SIXTY (60) additional Class II Ordinary Shares, with a par value of FIFTY THOUSAND EURO (EUR 50,000.-) each.

Thereupon, Ms Ingrid Dubourdiu prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions, that the board of managers of the general partner of the Company has accepted the subscription of a total of TWENTY-NINE (29) additional Class I Ordinary Shares and SIXTY (60) additional Class II Ordinary Shares with a par value of FIFTY THOUSAND EURO (EUR 50,000.-) each, for a total amount of FOUR MILLION FOUR HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 4,450,000.-), and declares that such new Class I and Class II Ordinary Shares have been partly paid-up to 20% of their par value in cash.

Thereupon, Ms Ingrid Dubourdiu prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions, that the new Class I and Class II Ordinary Shares have been paid-up by several subscribers, for a total amount of EIGHT HUNDRED AND NINETY THOUSAND EURO (EUR 890,000.-), corresponding to the payment of 20% on the shares newly issued, by payment in cash,

so that an amount of EIGHT HUNDRED AND NINETY THOUSAND EURO (EUR 890,000.-) has been available in cash to the Company on January 31, 2008, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers, which remain attached hereto.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital of the Company, Article 7, eighth paragraph of the Articles will have henceforth the following wording:

" Art. 7. Share Capital. eighth paragraph. The Company has a subscribed share capital of SIXTY-TWO MILLION FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 62,050,000.-) divided into ONE (1) General Partner Share, SIX HUNDRED AND EIGHTY (680) Class I Ordinary Shares and FIVE HUNDRED AND SIXTY (560) Class II Ordinary Shares, with a par value of FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 50,000.-) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated, increase of capital and of share premium are estimated at approximately EUR 26,000.00.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Signé: Ingrid DUBOURDIEU et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008. LAC / 2008 / 9524. — Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008051464/7241/150.

(080056624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 mars 2008

ad 7) Suite à la démission de Madame Carmen CORDIER, le Conseil a coopté Monsieur William MOSSERAY, Diepestraat, 199, B-3080 TERVUREN, en qualité d'administrateur avec date d'effet au 04.12.2007. Le Conseil a coopté également Monsieur Claude SEYWERT, bd. Simonis, 171, L-2539 LUXEMBOURG, avec date d'effet au 20.03.2008 en qualité d'administrateur suite à la démission de Monsieur Carlo GAMBUCCI.

En date de 21 décembre, Monsieur Ronald EVERAERT a donné sa démission dans sa qualité d'administrateur. Ce mandat restant vacant jusqu'à la cooptation d'un nouveau membre.

Les nouveaux administrateurs cooptés termineront les mandats respectifs.

L'Assemblée générale ratifie expressément les décisions du Conseil.

Signé: G. HOFFMANN, A. MEYERS, M. ROB.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008051120/1873/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Cognetas II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.175,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.854.

Il résulte du certificat d'enregistrement ci-annexé que:

- ELECTRA EUROPEAN FUND II "A" LP a changé son nom en COGNETAS FUND II "A" LP

- ELECTRA EUROPEAN FUND II "B" LP a changé son nom en COGNETAS FUND II "B" LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mireille FERVAIL

Gérant B

Référence de publication: 2008051121/4307/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05164. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

CFL-Evasion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.548.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 14 juillet 1998

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 14 juillet 1998 que Monsieur Georges ALBERTY, demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg, place de la Gare, 9, a été nommé, pour une durée indéterminée, Directeur en charge de la gestion journalière de la société anonyme CFL Evasion.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Nicolas GAVAGE
Un Mandataire

Référence de publication: 2008051125/2963/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Terminaux Intermodaux de Bettembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 76.057.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 29 janvier 2008

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 29 janvier 2008 que Monsieur Fraenz BENOY, Administrateur, demeurant professionnellement à L-3225 BETTEMBOURG, Zone industrielle «Schéleck II», Containers Terminal, a été nommé pour une durée indéterminée, délégué à la gestion journalière de la société.

Conformément à l'article 12 des statuts, tout acte relevant de la gestion journalière doit obligatoirement être signé ou cosigné par le délégué à la gestion journalière.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Nicolas GAVAGE
Un mandataire

Référence de publication: 2008051126/2963/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Dynamics Energy s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 8, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 137.786.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Cédric DUVIVIER, dirigeant d'entreprise, demeurant à B-6200 CHATELET, 09/1, Grand Rue.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet de l'exercice de l'activité l'intermédiaire commercial dans le domaine des énergies dites propres et renouvelables; l'exploitation de services de bureaux, la prestation de services, la consultance, ainsi que l'acquisition, la rénovation, la vente de tous immeubles nécessaires à l'exercice de ses fonctions soit au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autres pays. Elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, mobilières, immobilières, financières, commerciales et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle pourra s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises et sociétés ayant un objet identique, similaire ou annexe au sien ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "DYNAMICS ENERGY s.a.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENTS PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (.EUR 12.400) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2008.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ de huit cent cinquante euros (850.-€).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec le comparant au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Cédric DUVIVIER, prèdit.

2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-1450 Luxembourg, 8, Côte d'Eich.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Duvivier, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2008, Relation: EAC/ 2008/ 3602. - Reçu: soixante-deux euros, 12400 à 0,5% = 62.-€

Le Receveur ff. (signé): m. Oehmen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2008

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008051529/203/89.

(080057000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Centre Logistique de Bettembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Containers Terminal, Zone Industrielle «Schéleck II».

R.C.S. Luxembourg B 17.642.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 18 décembre 2007

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 18 décembre 2007 que Monsieur Peter VAN DER JEUGD, demeurant professionnellement à L-3225 BETTEMBOURG, Zone industrielle «Schéleck II», Containers Terminal, a été nommé, pour une durée indéterminée, Directeur en charge de la gestion journalière de la société.

Conformément à l'article 12 des statuts, tout acte relevant de la gestion journalière doit obligatoirement être signé ou cosigné par le délégué à la gestion journalière.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Nicolas GAVAGE

Un mandataire

Référence de publication: 2008051127/2963/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Magnisense, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 122.697.

—
En date du 20 mars 2008, le Conseil de Gérance a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 12 février 2008 de Mr Livius Gorecka avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg de son mandat de Gérant de la Société.

- d'accepter la nomination avec effet au 12 février 2008 de Mr John Kleynhans avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg en tant que nouveau Gérant de la Société pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051144/1012/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

CFL Cargo, Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.314.

—
Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration qui s'est tenu le mercredi 30 janvier 2008

«Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. Alain BOUCHARD de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

Le Conseil coopte M. Olivier DUBREUIL, demeurant 5, rue Luigi Cherubini, F-93212 La Plaine Saint Denis Cedex, Vice-Président Purchasing ArcelorMittal, en tant que nouvel administrateur. Cette cooption sera soumise à ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Les déclarants

Référence de publication: 2008051129/2963/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

CEP III Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.273.

Il résulte d'un contrat de transfert du 8 avril 2008 entre CEP III Participations S.à r.l. SICAR (le «Cédant»), existant sous les lois du Luxembourg, R.C.S.: B 127.711, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et CEP III Investment 2 S.à r.l., (le «Cessionnaire»), existant sous les lois du Luxembourg, R.C.S.: B 128.356, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire.

Par ce transfert la société est détenue comme suit:

- CEP III Investment 2 S.à r.l., 12.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

CEP III Investment 6 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051149/2508/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Capi S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 681.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 18 octobre 2007, enregistré à Luxembourg-Société, en date du 19 mars 2008, réf: LSO CO-05734, ainsi que d'une assemblée générale sous seing privée du 15 février 2008, enregistré à Luxembourg-Sociétés, en date du 19 mars 2008, réf: LSO CO-05835, que:

- Monsieur Henri PIERRE, instructeur d'auto-école, demeurant à Soleuvre, a cédé à Madame Michela CASTRIGNANO, épouse de Monsieur Pedro Manuel CANICEIRO, demeurant à L-4254 Esch-sur-Alzette, 8, rue Antoine Diederich, les cinquante (50) parts sociales, qu'il détient dans la société.

«A la suite de la cession de part sociale qui précède, le capital de la société «Capi S.C.I.» se trouve réparti de la manière suivante:

| | Parts |
|--|-------|
| - Monsieur Pedro Manuel CANICEIRO, prédit, | 50 |
| - Madame Michela CASTRIGNANO, prédite, épouse de Monsieur Pedro Manuel CANICEIRO | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100» |

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter à compter du 18 octobre 2007 la démission de:

* Monsieur Henri PIERRE, prédit, de sa fonction de gérant de la société.

- de confirmer Monsieur Pedro Manuel CANICEIRO, prédit, dans la fonction de gérant de la société.

- de préciser que la société se trouve valablement engagée par la seule signature du gérant unique de la société.
Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2008.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2008051141/203/32.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Shercock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 134.629.

Résolution de l'Associé unique

L'associé unique de la société a décidé en date du 7 avril 2008, d'accepter:

- la démission avec effet au 12 février 2008 de Mr Livius Gorecka en tant que Gérant de catégorie B avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

- la nomination avec effet au 12 février 2008 de Mr John Kleynhans en tant que Gérant de catégorie B avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051142/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

European Management Fiduciary S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 69.966.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 17 mars 2008

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de Monsieur René Christian JANNES de ses postes d'administrateur et administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008051145/1383/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Cirsa Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 100.354.

En date du 1^{er} avril 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 12 février 2008 de M. Livius Gorecka avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg de son mandat d' Administrateur de la Société.

- d'accepter la nomination avec effet au 12 février 2008 de M. John Kleynhans avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au courant de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051152/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Night Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.805.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} avril 2008

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 1^{er} avril 2008:

- que l'assemblée a accepté la démission de:

* M. Cumhuri Kuscuoğlu, né le 29 octobre 1972, à Ankara, Turquie, avec adresse professionnelle à Yapi Kredi Plaza, B Block, 7 Levent, 34330 Istanbul, Turquie,

* CEP II Participations S.à r.l. SICAR, avec adresse à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, numéro R.C.S. B 96.017,

* CEP III Participations S.à r.l. SICAR, avec adresse à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, numéro R.C.S. B 127.711,

* Photon S.à r.l., avec adresse à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, numéro R.C.S. B 121.536

de leurs fonctions de gérants de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008,

* M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969, à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008.

- que l'assemblée a nommé:

* M. David Pearson, de nationalité américaine, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique,

comme nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008 et pour une période indéterminée,

* CEP III Limited, enregistrée au Registre de Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-177714 et avec adresse à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, comme nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Night Investments 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051146/2508/37.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Cirsa Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 108.008.

En date du 1^{er} avril 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 12 février 2008 de M. Livius Gorecka avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg de son mandat d'Administrateur de la Société,

- d'accepter la nomination avec effet au 12 février 2008 de M. John Kleynhans avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au courant de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051153/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

CEP II Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.005.

Il résulte d'un contrat de transfert du 1^{er} avril 2008 entre CEP II Participations S.à r.l. SICAR (le «Cédant»), existant sous les lois du Luxembourg, CEP III Participations S.à r.l. SICAR (le «Cessionnaire») existant sous les lois du Luxembourg et la Société, que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire. Par ce transfert le Cessionnaire détient à présent 12.500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

CEP II Investment 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051147/2508/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03395. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

CEP III Investment 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.272.

Il résulte d'un contrat de transfert du 8 avril 2008 entre CEP III Participations S.à r.l. SICAR (le «Cédant»), existant sous les lois du Luxembourg, R.C.S.: B 127.711, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et CEP III Investment 2 S.à r.l., (le «Cessionnaire»), existant sous les lois du Luxembourg, R.C.S.: B 128.356, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire.

Par ce transfert la société est détenue comme suit:

- CEP III Investment 2 S.à r.l., 12,500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

CEP III Investment 5 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051150/2508/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Androclès, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 84.323.

—
EXTRAIT

Lors des Assemblées Générales Extraordinaires des 8 janvier 2008 et 7 avril 2008, les résolutions suivantes ont été prises:

- Transfert du siège social, à compter du 8 janvier 2008, du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Démission, à compter du 8 janvier 2008, de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. de leur poste de gérant de la société.

Nomination, à compter du 8 janvier 2008 et pour une durée indéterminée, des personnes suivantes au poste de gérant:

- Jean LAMBERT, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Ivica KUSTURA, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Patrice YANDE, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Catherine PEUTEMAN, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008051151/7491/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Sit PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 65.305.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03/03/08

Conseil d'administration:

Le mandat de Monsieur CARPENTIERI arrivant à son terme, le conseil d'administration a décidé de ne pas renouveler ledit mandat et de nommer en remplacement Monsieur STEINBUSH Yves né le 5 juillet 1968 à Huy (Belgique), directeur, demeurant à B-6740 Sainte-Marie sur Semois (Belgique), 88, rue de la Gare. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Pierre Marie MALLET né le 20 octobre 1968 à Gouvieux (France), directeur, demeurant à F-57920 Hombourg-Budange, 5, rue de Douves (France), comme 4^{ème} administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Référence de publication: 2008051154/7430/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Green Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.244.

—
EXTRAIT

Green Managementbeteiligungs GmbH & Co.KG a cédé l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à savoir 2.467 parts sociales de classe C1, 2.467 parts sociales de classe C2 et 2.466 parts sociales de classe C3 à Moeller S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449

Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.641 avec effet au 4 avril 2008.

Il résulte de cette cession de parts sociales que Moeller S.à.r.l. détient 2.467 parts sociales de classe C1, 2.467 parts sociales de classe C2 et 2.466 parts sociales de classe C3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008051180/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Prima Management AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 106.275.

Der Verwaltungsrat der Prima Management AG ernennt mit Wirkung vom 15. Februar 2008 Herrn Horst BAUMANN sowie mit Wirkung vom 1. März 2008 Herrn Andreas MORSH als neue Mitglieder der Geschäftsführung.

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 25. Februar 2008 wählt Herrn Horst BAUMANN als Mitglied des Verwaltungsrates.

Alle Herren mit Geschäftsadresse, 9, place de Clairefontaine, L-2013 Luxembourg.

Herr Jochen Rambow scheid zum 01. Februar 2008 aus der Geschäftsführung der Prima Management AG aus.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Prima Management AG

DZ BANK International S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2008051155/7244/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Gutland Mëllech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.810.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mars 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats de M. Koen LOZIE, M. Jean QUINTUS et COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet, au poste d'Administrateurs et de nommer Fiduciaire HRT, 23, Val Fleuri, Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051157/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Zenaida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.430.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

Zenaida S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008051945/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05031. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Fidupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.296.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 mars 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Patrice Crochet, Yvan Juchem, Noël Didier, Geoffroy Bazin et Eric Martin et le mandat de Monsieur Noël Didier en tant que Directeur Général pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

N. DIDIER / P. CROCHET

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008051158/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

H.R. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 66.631.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 mars 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte la démission de Messieurs Adrien SCHAUS, Jean-Marc HEITZ et Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN de leurs postes d'administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux Administrateurs:

Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

Monsieur Jean QUINTUS, Administrateur de sociétés, 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette

COSAFIN S.A., Administrateur, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

Représentée par Monsieur Jacques Bordet, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Angelo DE BERNARDI de son poste de Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes la société:

V.O. Consulting Lux S.A., Windhof Business Center, Bâtiment C - 1^{er} étage, 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051159/1172/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Tropical Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.283.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le mercredi 2 avril 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et la société Cosafin S.A.,

ainsi que mandat du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre Schill

pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31.12.2008.

Copie conforme
COSAFIN S.A.
Administrateur
Signature
J. QUINTUS
Président du Conseil

Référence de publication: 2008051160/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Kulczyk Real Estate Holding 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 137.779.

STATUTES

In the year two thousand eight, on March nineteenth.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette

THERE APPEARED:

The company Kulczyk Investment House S.A., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, registered with the trade and companies' register of Luxembourg, under the number B 126.198

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Differdange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer, represented as aforesaid, announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "Kulczyk Real Estate Holding 2 S. à r.l." a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital.

However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18 September 1933) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand eight.

Subscription and payment

The 12500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

| | |
|--|--------|
| Kulczyk Investment House S.A., prenamed, Twelve Thousand Five hundred shares | 12,500 |
| Total: Twelve Thousand Five hundred shares | 12,500 |

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

He amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation amount to approximately one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

- 1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:
- 2) ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg, under the number B 103.336
- 3) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu:

La société Kulczyk Investment House S.A., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 126.198, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privée.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Kulczyk Real Estate Holding 2 S. à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être déléguée par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille huit.

Souscription et libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

| | |
|---|--------|
| La société Kulczyk Investment House S.A., prédésignée | 12.500 |
| Total: Douze mille cinq cents parts sociales | 12.500 |

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces d'EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 1.800.-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 MARS 2008, Relation: EAC/2008/4020. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500 € à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur ff, (signé): Oehmen.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008051347/219/205.

(080056910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pitchoum S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.054.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat (11 avril 2008). Le contrat de domiciliation existant entre Benelux Trust (Luxembourg) S.à r.l. (renommé Vistra (Luxembourg) S.à r.l.) et la société a été résilié à la même date.

Monsieur Roeland P. Pels, Madame Virginie Delrue et Monsieur Bart Zech ont démissionné de leur poste d'Administrateurs avec effet immédiat. La société Elpers & Co Réviseurs d'Entreprises a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Bart Zech

Référence de publication: 2008051161/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Tenderness S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.134.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 février 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Pierre SCHILL

COSAFIN S.A.

Luxembourg CORPORATE SERVICES INC.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE GLACIS

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A.

Administrateur

Signature

P. SCHILL

Administrateur

Référence de publication: 2008051162/1172/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Tersicore Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 137.767.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. La société de droit luxembourgeois East Comedy Investments S.A., R.C.S. Luxembourg B 136.196, avec siège social au 12, rue de Keispelt, L-8282 Kehlen,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Kehlen, le 12 mars 2008.

2. La société de droit suisse SIST INVESTIMENTI SAGL, R.C. n ° CH-514.4.028.506-0, avec siège social au 39, Via Clemente Maraini, CH-6900 Lugano, Suisse,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Lugano, le 12 mars 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Tersicore Invest S.A.".

Le siège social est établi à Kehlen, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) et sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication de l'acte de constitution du 2008 en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au

moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 8 du mois d'avril à 10.00 heures à Kehlen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites de la manière suivante:

| | |
|---|-----|
| 1.- La société East Comedy Investments S.A., prédésignée, trois cent dix-neuf actions | 319 |
| 2.- La société SIST INVESTIMENTI SAGL, prédésignée, une action | 1 |
| Total trois cent vingt actions | 320 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

53808

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, née le 18 août 1950 à Neuilly-sur-Seine, France, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

b) Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

c) Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, président du conseil d'administration.

3.- Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est appelé aux fonctions de commissaire.

4.- La durée des mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

5.-Le siège social de la Société est fixé au 12, rue de Keispelt, L-8282 Kehlen.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008, Relation GRE/2008/1530. — Reçu cent soixante euros 0,50 % = 160 euros.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008051518/231/240.

(080056619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Profla s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8265 Mamer, 43, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 79.408.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052009/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03042. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.